



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

DOCUMENT DE TRAVAIL SEANCE 8 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 8 Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Bochra KINGET, Lorène LAX-COMERRO, Stéphanie PROST, Angélique SIMON.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARCON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Eddy LOZOWSKI, Éric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Karine RHONE, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN et M. Cédric TALLON.

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme JUGE Gaëlle été désignée secrétaire de séance.

Public : M. DE MAUROY et Mme MASSICARD

Ouverture de la séance à 19H05.

Retard de Mme LAX COMERRO

Arrivée de M. VIENOT DE VAUBLANC à 19H08

Approbation du CR du CM en date du 25 Janvier 2022 à l'unanimité

OBJET : Territoire d'énergie (TE 38) : Rénovation éclairage public Enieu

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité COMMUNE DE BOUVESSE-QUIRIEU

Affaire n°18.003.054

Rénovation EP Hameau d'Enieu

TE38 – Travaux sur réseau d'éclairage public

Après étude, le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :7 751€
- 2 – Le montant total des financements externes s'élèvent à :3 513€
- 3 – La participation aux frais de TE38 s'élève à : 240€
- 3 - La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à3 999€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- Prendre acte de la contribution correspondante à TE38.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

M. LOZOWSKI s'interroge sur le choix d'avoir deux types d'éclairages : LED et Sodium haute pression et sur la cohérence entre le plan de dépose et le plan de repose.

M. GARCON précise que des lampes vont être conservées et d'autres rajoutées.

M. MERLE interrogera l'entreprise, des précisions seront apportées ultérieurement.

M. MERLE ET M. GARCON sont sceptiques de la conformité des plans fournis

Le Conseil Municipal décide par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir, **pour les travaux sur réseau d'éclairage public:**

Prix de revient prévisionnel**7 751€**

Financements externes**3 513€**

Participation prévisionnelle**3 999€**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de **240€**

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de**3 999€**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

OBJET : Attribution marché de maîtrise d'œuvre « Extension et réhabilitation de la bibliothèque »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°39-2021 concernant l'appel à projets pour le déploiement de Micro-Folies et revient sur les comptes-rendus de séance des 16 Novembre,

20 Décembre et 25 Janvier dernier concernant le projet d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque.

Après avoir travaillé sur le cahier des charges et le règlement de la consultation, un avis d'appel d'offres a été publié, suivant la procédure adaptée, sur la plateforme de mise en ligne www.emarchespublics.com le 14 décembre 2021 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 17 décembre 2021. Six offres ont été réceptionnées.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 janvier 2022 à 10 heures, afin de procéder à l'ouverture des plis.

Après vérification des offres et analyses des candidatures, la commission en charge du projet a pu établir le classement suivant :

- 1 – ARCHICUBE à Bourgoin-Jallieu
- 2 – DE PLUS BELLE à Miribel
- 3 – 86 L'ATELIER à Oullins
- 4 – Lucie COTTON architecte à Coublevie
- 5 – PS ARCHITECTES à Bourgoin-Jallieu
- 6 – HOLLARD ARCHITECTURE à Lyon

Au vu des critères de sélection qu'étaient le prix (50%) et les références sur un travail similaire (50%), l'offre du cabinet ARCHICUBE a été désignée la mieux disante avec une rémunération (BASE + EXE) fixée à 8.9% du coût total des travaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

M. KANMACHER précise le calendrier :

- Travaux début 2023
- Réouverture de la bibliothèque en Septembre 2023
- Rencontre des divers partenaires (notamment la DRAC ...)
- Présentation de l'analyse des offres (classement)

Arrivée de Mme LAX- COMERRO à 19H28 avant le délibéré.

Le Conseil Municipal décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le classement et **DÉSIGNE** le cabinet ARCHICUBE de Bourgoin-Jallieu comme maître d'œuvre du projet d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque ;

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : Demande de subvention MARPA « Le Jardin des Courtanes » à Serrières de Briord

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 10 février dernier de la MARPA de Serrières de Briord.

Le Président de l'association de gestion de la MARPA fait part des difficultés financières rencontrées par l'établissement suite à l'augmentation des charges de fonctionnement de la structure, mais aussi aux aléas liés à la gestion du personnel en arrêts maladie ou licenciés et remplacés systématiquement afin de ne pas nuire à la qualité d'accueil des résidents.

Monsieur le Maire, après s'être renseigné sur les services apportés par la MARPA aux administrés de la commune propose le versement d'une aide financière d'un montant de 1000€ (mille euros)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une aide financière exceptionnelle, il propose une somme de 1000€.

M. ALMODOVAR demande s'il y a un ordre d'idée des besoins pour savoir quelle aide proposer.

Mme SIMON indique qu'il aurait été appréciable d'avoir une copie du budget afin d'avoir une base de travail.

Mme KINGET trouve le montant insuffisant.

M. VIENOT DE VAUBLANC aurait également souhaité une vision budgétaire pour avoir un état des lieux de la situation, il suppose également que le département finance cet établissement et donc qu'il participera aussi.

M. ALMODOVAR souligne que demander des documents à postériori va jeter une certaine suspicion sur leur demande.

M. VIENOT DE VAUBLANC considère que demander est plutôt une preuve de sérieux et cela montre que la collectivité s'intéresse vraiment au problème.

M. GARÇON et Mme FOURNIÉ insistent sur la qualité du travail de la MARPA.

M. le Maire s'engage à s'informer sur les besoins réels de la MARPA afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées par l'établissement.

Mme LAX-COMERRO indique que le manque de visibilité ne nous permet effectivement pas de savoir si la participation de 1000€ est une goutte d'eau, ou si elle est cohérente par rapport aux besoins.

Le Conseil Municipal se met d'accord sur la somme de 1000€.

Le Conseil Municipal décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DE VERSER une aide d'un montant de 1000€ (mille euros) par le biais d'une subvention à l'article 6574 qui sera inscrite au budget primitif 2022.

OBJET : Modification de la Constitution des Commissions Communales.

VU la délibération N° 22-2020 en date du 11 Juin 2020,

Suite à la démission de Mme Magali JAUNET et à son remplacement par Mme Bochra KINGET, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition des Commissions Communales en intégrant Mme Bochra KINGET.

1) COMMISSION FINANCES – RH – ADMINISTRATION GENERALE

Finances : Elaboration des budgets, vérification des comptes administratifs, emprunts, taxes ...

Administration générale : autorisation des manifestations, délivrance des autorisations de débits de boissons, autorisation d'occupations du domaine public, organisation des fêtes et cérémonies officielles, participation aux cérémonies extérieures...

Ressources Humaines : Gestion du personnel, suivi des carrières, recrutement, procédure disciplinaire...

Président : M. Frédéric GONZALEZ

Mme Angélique SIMON	M. Joël GARÇON
Mme Myriam BLAEVOET	M. Thierry MERLE
Mme Violaine KANMACHER	M. Frédéric JOIRON
Mme Sylvie FOURNIÉ	Mme Bochra KINGET
M. Romain TEILLON	M. Eric VIENOT De VAUBLANC

2) COMMISSION URBANISME – ACTIVITE ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Urbanisme : Suivi des dossiers permis de construire, déclarations travaux, droit des sols, analyse et évolution du PLU, visites sur le terrain, récolement, rencontres avec les propriétaires ...

Activité économique : Activité commerciale en cœur de village, rencontre avec les acteurs locaux...

Développement durable : Amélioration du bilan énergétique de la commune, réalisation de diagnostic, mis en place d'une stratégie en matière de développement durable...

Président : Mme Angélique SIMON

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	M. François ALMODOVAR
M. Romain TEILLON	Mme A. JERPHAGNON-GRANDJEAN
M. Cédric TALLON	Mme Karine RHONE
M. Frédéric JOIRON	

3) COMMISSION TRAVAUX – VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN – SECURITE

Sécurité : Document unique, Plan communal de sauvegarde, DICRIM, sécurité incendie, suivi des différentes CLIS ...

Travaux, voirie et Aménagement urbain : Planification des chantiers, programme d'amélioration de la voirie communale, gestion des eaux pluviales, travail en collaboration avec le TE 38 (Territoire énergie), réflexion et élaboration des cahiers des charges, rencontres avec les cabinets d'études, les architectes, les riverains, suivi des chantiers au quotidien....

Président : M. Joël GARCON

Dans le domaine de la sécurité, en binôme avec M. Frédéric JOIRON – Conseiller Municipal avec délégation.

M. Thierry MERLE	Mme Lorène LAX COMERRO
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC
M. Serge BORDEL	Mme Karine RHONE
M. Frédéric JOIRON	

4) COMMISSION SOLIDARITE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES – AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE

Affaires scolaires et de la petite enfance : relation avec le personnel enseignant, participation aux conseils d'écoles, relation avec les associations périscolaires « Marre-Mots », « APE » « Aide aux Devoirs », commande de matériel scolaire à la demande des enseignants, participation aux réunions petite enfance, enfance, jeunesse, préparation et organisation des activités proposées par la commune lors des vacances scolaires....

Commission des affaires sociales : RDV avec les administrés demandant une aide sociale, gestion personnel, gestion de la téléalarme, Comité Local Habitat, plan local de l'habitat, Groupement d'Alerte Préventive (GAP), gestion du parc locatif communal, étude des demandes de logements dans le parc locatif SEMCODA – OPAC 38, CCAS, collaboration avec l'Espace Social Culturel Pays de la Pierre (ESCPP)...

Conseil Municipal des Enfants : organisation des réunions, accompagnement et encadrement du CME dans leurs missions...

Président : Mme Myriam BLAEVOET

Dans le domaine des affaires Scolaires, en binôme avec Mme Sylvie FOURNIÉ – Conseillère Municipale avec délégation.

M. Romain TEILLON	Mme Karine RHONE
M. Cédric TALLON	Mme Lorène LAX COMERRO
Mme Bochra KINGET	Mme Violaine KANMACHER
Mme Sylvie FOURNIE	

5) COMMISSION EQUIPEMENTS COMMUNAUX – ECLAIRAGE PUBLIC – MARCHES PUBLICS

Location des Salles : Elaboration calendrier des fêtes, gestion des locations de salles pour les administrés, planning d'utilisation des salles et des équipements (stade ...), réalisation des règlements pour l'utilisation des salles et bâtiments communaux, vérification des dossiers et conventions liés aux associations....

Sports et vie associative : Contact avec les associations sportives, matériel pour les associations, suivi des projets associatifs, participation aux assemblées générales....

Cimetière Communal : Etude des demandes de travaux, gestion, suivi et aménagement, réalisation d'un règlement...

Eclairage public : Suivi des besoins en interventions, planifier les travaux...

Bâtiments et infrastructures : prévisions de travaux sur les infrastructures sportives, étude des besoins en équipements et travaux, réflexion et élaboration des cahiers des charges, marchés publics, appels d'offres...

Président : M. Thierry MERLE

M. Serge BORDEL	Mme Lorène LAX COMERRO
M. Cédric TALLON	Mme Stéphanie PROST
M. Frédéric JOIRON	M. Eddy LOZOWSKI

6) COMMISSION ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE - CULTURE – CITOYENNETE – COMMUNICATION

Cadre de vie et actions éco-citoyennes : plantation d'un verger communal, création de jardins partagés, fleurissement, collecte de bouchons, mise en place d'un système d'échange de services, aide à l'achat de bacs de récupération des eaux pluviales

Commission information communication : rédaction du bulletin municipal et des brochures d'informations communales, mise à jour du site internet de la commune, référents de quartier ...

Action culturelle : Accompagnement des associations culturelles et patrimoniales, élaboration d'un programme culturel annuel, relation avec la bibliothèque municipale, accompagnement du projet d'agrandissement de la bibliothèque...

Environnement et écologie : Suivi de l'ENS, accompagnement des exploitants agricoles pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, tri sélectif, déchets et ordures ménagères, voies piétonnes, création de chemins balisés, Via Rhôna....

Président : Mme Violaine KANMACHER

M. François ALMODOVAR	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC
Mme Stéphanie PROST	Mme A. JERPHAGNON-GRANDJEAN
Mme Lorène LAX COMERRO	Mme Angélique SIMON
M. Eddy LOZOWSKI	Mme Karine RHONE

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

Mme KANMACHER note l'investissement volontaire d'autres membres du Conseil Municipal dans sa commission, s'interroge sur la nécessité d'officialiser leur implication.

M. le Maire précise que ce n'est pas nécessaire, ce sont des coopérations transversales qui ne posent aucun problème.

OBJET : Demande rétrocession de voirie : « Lotissement les Muscaris ».

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un entretien par la commune des voies et de l'éclairage public au niveau du lotissement (ex : déneigement).

Il est important d'être attentif à l'état des voies et réseaux afin qu'il n'y ait pas un coût important pour la collectivité.

Mme SIMON demande si cela passe chez un notaire.

M. le Maire spécifie que les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

M. BORDEL souligne que c'est toujours une décision favorable pour les administrés mais se demande quel est l'intérêt pour la collectivité.

Il faut effectivement être attentif aux contraintes pour la collectivité (ex : pas d'aire de retournement pour le déneigement...).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE la rétrocession à la commune de la voirie du « Lotissement les Muscaris ».

OBJET : Versement subvention exceptionnelle au profit de l'UKRAINE

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse de l'AMF (association des maires de France) du 1^{er} mars 2022 rédigé en partenariat avec la Protection Civile qui en appelle à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes.

Cette association permet de fournir un appui logistique aux communes afin qu'elles bénéficient du maillage territorial de la Protection Civile et permettant d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées.

La nature des matériels collectés pouvant fluctuer rapidement selon les avancées du conflit, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une aide financière, via la Protection Civile, afin de s'adapter au plus près des nécessités sur place en Ukraine,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DE VERSER une aide d'un montant de 1000€ (mille euros) par le biais d'une subvention à l'article 6574 au profit de la Protection Civile qui sera inscrite au budget primitif 2022.

QUESTIONS DIVERSES

M. RIOTTOT – Conseil de discipline en date du 9 Février 2022 :

La sanction prononcée par le conseil de discipline est la révocation de M RIOTTOT, à compter du 10 Mars 2022.

Présentation du budget prévisionnel

Document annexe BP investissement 2022 à étudier pour validation

Présentation AMO pour le site de Quirieu

Violaine fait un compte-rendu de la réunion d'hier après-midi.

Accompagnement du Département dans la gestion de l'ENS (une facette environnementale – une facette patrimoniale).

Il est de la responsabilité de la mairie de sécuriser le site ; c'est pourquoi il est important de prendre des décisions restrictives pour son accès.

Toute la difficulté repose sur la manière d'évaluer les risques et de prioriser les interventions, d'où la nécessité d'être accompagné d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage. L'AMO qui nous accompagne travaille également sur le château de Vertrieu. Nous travaillerons sous forme d'un marché à bon de commande, en fonction des besoins. Elle nous apportera son expertise sur la sécurité. Il y a eu des historiens et des archéologues qui ont travaillé sur le site mais pas d'architecte ; cela nous permettra d'avoir des outils différents (ex : plans...).

Pour les petits travaux, il y aura la mise en place de marchés cadres.

C'est rassurant d'avoir quelqu'un du métier sur qui on peut compter et s'appuyer ; elle nous proposera des scénarios et le conseil municipal devra trancher.

Mme KANMACHER évoque également la possibilité de faire signer une convention avec les propriétaires concernant le plan d'action.

Dans ce cadre-là, cela permet de réaliser des travaux de petites maçonneries subventionnés dans le cadre de l'ENS.

Le « Label Patrimoine en Isère » relève de l'intérêt général et c'est cela qui légitime notre intervention. Auparavant, il s'agissait uniquement d'intervention environnementale.

Mme KINGET s'interroge sur le retour de bénéfice de la commune sur l'investissement engagé sur le site de Quirieu.

Mme KANMACHER explique que cela apporte une certaine notoriété à la commune, et il est important de préserver le patrimoine pour l'avenir.

CR de la visite de Mme la sous-préfète

Nous avons rencontré hier matin Mme Gadou pour l'informer sur le projet d'extension de la bibliothèque. Echanges cordiaux avec une personne très accessible qui nous a donné des informations concernant des pistes de financement possibles et qui nous a félicités pour le choix de porter ce projet ambitieux.

Mme GADOU s'est montrée intéressée par la vie du village et la vie citoyenne.

Coupes de bois à ENIEU

Contact avec M MAYON, directeur de la SATMA. Il s'excuse de ne pas avoir prévenu la mairie.

Les bois coupés seront évacués la semaine 10 et 11.

Le chemin d'accès sera refait, jusqu'au ball trap. La plateforme également.

Le reste du chemin sera traité sommairement dans un premier temps puis de façon plus importante aux beaux jours.

Il propose d'ouvrir un chemin existant qui rejoint Chapieu dans l'attente d'une remise en état complète.

Une rencontre est programmée avec la mairie le 31 mars à 14h30 : M MERIENNE, M MAYON, son remplaçant et quelques élus.

Courrier de M. Jean-Pierre BARBIER, président du conseil départemental

Courrier reçu le 26 janvier 2022 apportant des précisions sur certains points soulevés lors de la rencontre du 14 décembre à CREYS.

M. le président nous informe qu'il a chargé M. PERAZIO, vice-président en charge des mobilités de prendre en mains la problématique de la RD 1075 et du croisement d'Enieu.

C'est M. BONNARD qui se charge d'organiser le rendez-vous avec les élus.

Concernant l'ENS, la nouvelle vice-présidente, Mme DOLGOPYATOFF-BURLET a ou va valider le plan d'actions présenté au conseil départemental.

Concernant la Microfolie, il nous est demandé de nous rapprocher de la maison du Département afin de présenter notre projet.

Concernant les systèmes de surveillance et de sécurité, le département n'intervient que lorsque ces équipements sont implantés à proximité de bâtiments départementaux ou d'exploitations agricoles. Un rapport cadre sur la sécurité des citoyens a été voté en novembre et il convient désormais d'affiner les propositions d'aides aux communes.

Une autre possibilité de financement par le biais de la conférence territoriale du haut Rhône Dauphinois sous réserves que les maires soient d'accord pour ajouter cette compétence à ladite conférence.

Vente propriété LARRIVÉ

Maître PAUGET, notaire à Morestel précise que la mairie a fourni tous les documents nécessaires.

Aucun document n'est parvenu de la part des propriétaires.

M. LARRIVÉ m'a assuré qu'il va faire le nécessaire rapidement.

BAR L'AZZURI

M. MATTACHIONE a confirmé que le bar est bien mis en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce. Il restera donc porte close jusqu'à ce qu'un éventuel repreneur se porte acquéreur.

L'idée d'un rachat par la mairie n'est pas à l'ordre du jour, vu le prix demandé par le propriétaire des murs (200 000€) et par le locataire, propriétaire du fond (70 000 €).

Un mandataire judiciaire a été désigné par le tribunal de commerce.

Une vente aux enchères interviendra avant l'été pour le fonds de commerce.

Parole aux commissions

Mme Violaine KANMACHER

Calendrier des manifestations à venir :

Samedi 12 Mars : Rando'nous utiles - Départ du Bayard

Samedi 30 Avril : Journée via vélo - joli programme (spectacle vélo cross...)

Dimanche 27 Mars : Journée Solirocks

Un arrêté interdisant l'accès à tous véhicules à moteur au niveau de l'ENS et des chemins d'accès sera prochainement pris.

L'abattage des 2 acacias, Place de Quirieu, paraît inévitable. Il serait nécessaire de prévenir la population et de déterminer la manière de les remplacer. Il serait bon de pouvoir consulter la population sur les essences à réinstaller. Reste à trouver le meilleur moyen de communiquer : rencontres, mot dans les boîtes aux lettres...

Le nouveau site WEB devrait être opérationnel courant de l'été. M. VIENOT DE VAUBLANC souligne que le compte rendu du mois de Décembre n'est pas sur le site.

M. Joël GARÇON et M. Thierry MERLE

Les plans du futur garage municipal sont disponibles.

L'élagage est terminé.

Plateforme city stade début des travaux le 4 avril

2 Tables de pique-nique ont été installées vers la marre.

Un rendez-vous avec ELLIPSE est prévu courant de semaine pour l'installation des toilettes vers l'entrée de l'espace les sources.

La fin des travaux à Enieu est annoncée pour début Mai.

Mme Sylvie FOURNIE et Mme Myriam BLAEVOET

Les travaux de rénovation des écoles : des devis ont été reçus / Un rendez-vous le 23 Mars est prévu à l'école.

Un voyage scolaire avec les classes de CM est prévu courant Avril.

Préparation « Grande lessive » + Carnaval + journée solirocks

Retour sur les 100 ans du doyen M. FRIGENI.

Présentation des activités pendant les vacances scolaires d'avril, Cani-kart et Cani-rando.

Point sur la préparation du repas des aînés le 22 Mai.

M. Romain TEILLON

Félicitations pour le travail des techniques réalisé à la Fontaine.

L'élagage a été bien réalisé, mais il note des différences entre Marlieu et Enieu dans les chemins.

M. Frédéric JOIRON

Le Plan Communal de Sauvegarde devrait arrivé par courrier fin de semaine

La présentation pourrait être faite le 12 avril (date du prochain Conseil Municipal) avec le rôle de chacun.

Mme Angélique SIMON

Une formation urbanisme, le 4 avril 2022, est proposée à toute la commission urbanisme.

Suite à un rendez-vous en visio avec le SYMBORD, nous allons contacter le CAUE qui nous aidera à rédiger un cahier des charges pour choisir notre urbaniste.

M. Serge BORDEL

Le recensement est terminé, avec un total de 1470 + 28 recensés, donc un peu moins que lors du précédent recensement.

M. VIENOT DE VAUBLANC

M VIENOT DE VAUBLANC revient sur l'intervention de M. GONZALEZ concernant l'enregistrement de la séance par Mme ALEXANDRE.

M. VIENOT DE VAUBLANC précise que ce type d'enregistrement est autorisé.

M. le Maire reconnaît son erreur.

M. VIENOT DE VAUBLANC fait remonter la surprise de Mme Cendra MOTIN de ne pas avoir vu d'élus du Conseil Municipal à la réunion publique.

M. le Maire précise qu'un permis modificatif sera déposé par l'entreprise CHIMIREC conformément à leurs engagements. D'autre part, l'entreprise accepte un accompagnement par l'ONF pour l'entretien de l'espace boisé.

Fin de la séance à 21H41

Conseil Municipal en date du 8 Mars 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric